

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 05 - votants : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

SUPPLEANTS : **M. GUILLARD Philippe** délégué de la Communauté de Communes FerCher (suppléant de M. GONTHIER Gilles) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe).

PROCURATIONS : **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme LEPRAT Monique ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. BONNET Michel ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme SAUGET Nicole.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 28 septembre
Présents	: 22	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 05	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 27	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 27	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 19 septembre 2023
Abstention	: 00	

N° : 230928_03

OBJET : Mise en place d'un test pour la collecte en bac sur plusieurs communes

Dans la continuité de la stratégie du SICTOM concernant la gestion des Biodéchets, le Bureau est en réflexion sur le devenir du mode de collecte et notamment sur la collecte en bac. La conteneurisation des OMR étant fortement conseillée du fait qu'elle permet de suivre la recommandation R 437 sur les troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

D'autre part, l'acquisition des sacs jaunes et noirs représente un coût important annuellement et lorsqu'un équipage part en mode dégradé, par suite d'une absence d'un éboueur, le travail de collecte des sacs reste pénible. La mise en place de bacs permettrait également de résoudre le problème de perforation des sacs par des animaux errants.

Afin d'étudier et de préparer ce changement de process qui est préconisé par l'ensemble des partenaires, le SICTOM souhaiterait mener une expérimentation sur une commune de son périmètre pour évaluer l'impact sur la collecte OMR et emballage. Afin que ce test puisse être significatif, il semble nécessaire de mettre ce test en place pour environ 500 foyers (1 000 habitants). Nous pourrions éventuellement mener cette expérimentation sur une ou plusieurs communes sur chaque EPCI.

L'investissement à mettre en place pour cette expérimentation serait le suivant :

- Acquisition des 500 bacs Noirs
- Acquisition des 500 bacs jaunes

Etude d'un devis :

120 L : 23,63 € HT / bac ; 180 L : 29,25 € HT / bac ; 240 L : 34,97 € HT / bac ; 360 L : 56,44 € HT / bac. Option numérotation + puces 125 K Hz : 3,50 € HT / bac (prévision en cas de passage en REOMI ou TEOMI)

Estimation de la répartition par famille

foyer de 1 à 3 : 120 L (OM) 240 L (emballages)

foyer de 3 à 4 : 180 L (OM) 360 L (emballages)

foyer + 5 : 240 L (OM) 360 L (emballages)

Suite à la présentation de ce projet lors d'un conseil des maires à la CCCB, les communes de Chouday (**38***), Saint-Aoustrille (**103***), Brives (**100***), Sainte Fauste (**109 ***), La Champenoise (**150 ***) sont volontaires. Attention, il faudra ôter les administrés qui sont en collecte regroupée.

Un mail proposant les éléments identiques a été adressé aux communes membres de la CC Fercher le 19/06/2023. Les communes suivantes sont volontaires : Mareuil (440*) ; Plou (275*)

(*) familles imposées à la TEOM 2022

Pour info constitution des tournées :

N° Camion	Jour	Noir	Jaunes	Communes
BV-255-FA	Lundi	318,25	48,77	Brives – Chouday – Saint Aubin
EH-046-RE	Lundi	317,47	49,33	Saint Florent sur Cher (Secteur n°1)
EH-582-RE	Lundi	301,60	42,24	Saint Florent sur Cher (Secteur n°2)
BV-255-FA	Mardi	341,51	56,12	Saint Florentin - Vatan